

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 3546

présenté par
M. Myard

ARTICLE 4 BIS

À l'alinéa 2, après le mot :

« civil »,

insérer les mots :

« et du code de la défense ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

À l'alinéa 2, après le mot :

« civil »,

insérer les mots :

« et de l'article L. 4138-14 du code de la défense ».